

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



David NOËL

Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont
254 boulevard Fernand Darchicourt
62110 Hénin-Beaumont

A Monsieur **Laurent MOREL**
Directeur Général des Services
Hôtel de Ville
1 place Jean Jaurès
62110 Hénin-Beaumont

Hénin-Beaumont, le 15 février 2017

Monsieur le Directeur Général des Services,

Comme vous le savez, j'ai engagé un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Lille contre la pratique de Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont de refuser aux conseillers municipaux d'opposition de lire en séance les questions orales posées régulièrement, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Règlement Intérieur du Conseil municipal.

Je n'ignore pas le devoir de réserve qui est le vôtre et c'est au Tribunal Administratif qu'il reviendra de trancher ce litige. Mais indépendamment du refus de M. Briois de laisser les conseillers municipaux exposer oralement leur question, ces questions orales, inscrites à l'ordre du jour, sont censées figurer au compte-rendu officiel du Conseil municipal dont vous êtes le responsable.

C'était ainsi le cas par exemple lors du Conseil municipal du 23 février 2015. Le texte des questions orales à l'ordre du jour du Conseil municipal figure au compte-rendu. Il est indiqué les noms des conseillers municipaux auteurs de la question (en l'occurrence, une question de M. Bilde et une question de M. Filipovitch). Les réponses apportées oralement en séance sont également inscrites au compte-rendu.

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



SUR LA QUESTION ORALE PRESENTÉE PAR MONSIEUR BRUNO BILDE, ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES

38) Une **question** orale est posée à Monsieur le Maire par Monsieur Bruno BILDE, adjoint délégué aux affaires juridiques.

Elle est **ainsi formulée** :

« Monsieur le Maire, la Voix du Nord a longuement indiqué qu'une pétition circulait pour que le muret en gabion installé rue Téodorowicz soit enlevé.

Avez-vous reçu ou eu des nouvelles, sous quelque forme que ce soit, de cette pétition ? »

Une **réponse** est apportée par Monsieur le Maire. Il indique qu'aucun habitant ne l'a jamais saisi d'une contestation de cette décision, dont il rappelle qu'elle a été prise après concertation avec les habitants du quartier, selon les principes de la démocratie directe. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une pétition de soutien à la décision municipale circule actuellement.

SUR LA QUESTION ORALE POSEE POUR LE GROUPE D'OPPOSITION PAR MONSIEUR STEPHANE FILIPOVITCH, CONSEILLER MUNICIPAL

39) Une **question** orale est posée pour le groupe d'opposition par Monsieur Stéphane FILIPOVITCH, conseiller municipal.

Elle est **ainsi formulée** :

« Est-il possible d'avoir communication des imputations aux comptes 6232 (fêtes et cérémonies), 6257 (réceptions), 60623 (alimentation) ainsi que les répartitions par fonction et les factures correspondantes ? »

Monsieur le Maire précise que l'indemnité des adjoints au Maire est de 700 euros. Il indique que les frais de restauration des élus et des cadres de la Commune ne sont pas prélevés sur le budget communal, mais sont assumés par leurs bénéficiaires.

Une **réponse** est apportée par Monsieur Bruno BILDE, adjoint délégué aux affaires juridiques. Monsieur Bruno BILDE remarque que la question ne précise pas la période pour laquelle les renseignements sont demandés. Il rappelle que les pièces dont le groupe d'opposition souhaite obtenir la communication ne pourront lui être transmises par les

Il est bien évident que M. Briois a toute latitude pour répondre par écrit plutôt qu'oralement, en séance, aux questions posées.

Cependant, j'observe que lors des derniers conseils municipaux, le compte-rendu dont vous êtes le responsable me paraît lacunaire. Non seulement les conseillers municipaux

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



n'ont plus le droit de lire leur question en séance, mais en outre, les habitants de la ville ignorent désormais le contenu et l'auteur des questions orales posées.

Ainsi, voilà comment vous rédigez le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2016 :

Monsieur le Maire indique que les questions orales feront l'objet d'une réponse par écrit.

Monsieur le Maire clôt la séance à 12h06

**AFFICHE ET PUBLIE LE 14 OCTOBRE 2016, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Maire,




Steeve BRIOIS

Voilà comment vous rédigez celui du 16 décembre 2016 :

Monsieur le Maire indique que la question orale fera l'objet d'une réponse par écrit.

Monsieur le Maire clôt la séance à 12h15

**AFFICHE ET PUBLIE LE 23 DECEMBRE 2016, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-
25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Maire,



Steeve BRIOIS



GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Personne ne sait sur quoi portent les questions orales ni qui en sont les auteurs. Vous conviendrez qu'il y a là pour le moins une lacune, qui vous aura, sans nul doute, échappé...

Je ne peux m'empêcher de mettre en relation cette nouvelle façon que vous et vos services avez de rédiger le compte-rendu du conseil municipal avec les propos de M. Edouard Blanc, ancien directeur des affaires juridiques, rapportés par Vincent Jarousseau et Valérie Igounet dans l'ouvrage « *L'illusion nationale* ».

M. Blanc, qui était sous votre autorité, affirme : « *On me demandait de ne pas accuser réception de certains documents. On me demandait de rabaisser l'opposition jusque dans le compte-rendu du conseil municipal* ».

Je ne doute pas que si « on » vous avait demandé, comme à M. Blanc, de « rabaisser l'opposition » dans le compte-rendu du conseil municipal, en fonctionnaire scrupuleux que vous êtes, vous auriez véhémentement refusé de telles consignes politiques, contraires à la déontologie qui devrait être celle d'un fonctionnaire.

Je mets donc sur le compte de l'oubli le caractère lacunaire de vos compte-rendus de conseil municipal et je me permets donc de vous le signaler afin que vous puissiez y remédier pour les prochaines séances.

Recevez, Monsieur le Directeur Général des Services, mes salutations républicaines.

Pour le groupe *Agissons Unis pour Hénin-Beaumont*,

David NOËL,
Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont